

ETABLISSEMENT MONTAUBAN

420 Avenue André Jorigné

BOY DIFFUSION

82000 MONTAUBAN

Tél. 05 63 22 00 28 Fax

email montauban@boy-diffusion.fr

Siret 39971637200061

Livré à :

CAPDEMILCOUPE

CHAVATTE BERNADETTE

5 RUE LAMARTINE

12700 CAPDENAC GARE

Votre Solution Coiffure & Esthétique

Siège social et centrale logistique

BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE

Tél. 05 61 34 20 45- Fax 05 61 54 44 46

SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372

ID TVA : FR14 399 716 372

CAPDEMILCOUPE

CHAVATTE BERNADETTE

5 RUE LAMARTINE

12700

CAPDENAC GARE

Echéance le 15/11/2025

Paiement : Chèque 30 jours nets

Transporteur :

Page 1/1

Facture

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	R42		
15/10/2025	1407023	C0199700	TICKET N° 45263 CAISSE 360	FREDERIC JAULHAC			
Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA
129698 - LAVENDE	BROS.FINGERBRUSH COMBO MEDIUM	2,00	14,95	20,00%	11,96	23,92	1
131224 - CELESTIP	BROS.FINGERBRUSH ARCTIC LIGHT X1	1,00	16,34	20,00%	13,07	13,07	1
131242 - RED CON	BROS.FINGERBRUSH IMPERFECTION X1	1,00	16,34	20,00%	13,07	13,07	1
RECAPITULATIF							
Accessoires			50,06				
Total HT			50,06				
% esc.							
Escompte							
Eco-contribution							
Base T.V.A			50,06				
Taux			20,00				
Montant T.V.A			10,01				
T.T.C.							

*60,07EUR							
Facture							
60,07							

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre
code client en référence

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877

BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX